

# **MOTOCAMP FIM 2019 RÈGLEMENT PARTICULIER**

## **Règle 1**

Le 38<sup>e</sup> Motocamp FIM est organisé par le MOT.O.E. au nom de la A.MOT.O.E. .

La concentration aura lieu du 19 juin 2019 au 22 juin 2019 conformément au Code pour les Concentrations Touristiques (ci-après le CTG), aux Règlements FIM, Règlements de la FMNR et au présent Règlement Particulier et au Code de l'Environnement FIM.

## **Règle 1.1**

L'organisation du Motocamp 2019 a été déléguée à MOT.O.E.:

Directeur de la Concentration : Panagiotis (Panos) Kalaitzis

Secrétaire de la Concentration : Cathy Welch

Site web : [www.fim-motocamp2019.com](http://www.fim-motocamp2019.com)

e-mail officiel : [fim.motocamp2019@gmail.com](mailto:fim.motocamp2019@gmail.com)

Emplacement : <https://goo.gl/maps/n71zwBcyi1r>

## **Règle 1.2 : Composition du Comité Exécutif de la concentration**

Président Jury FIM : **Niels Hansen**

Membre CTL: **Frantz Pintarich**

Directeur Adjoint : **Petros Andrianakis**

Commissaire de l'Environnement : **Nicos Psimmenos**

Équipe Résultats : **Stjepko Varga, Thomas Viale**

La première réunion du Comité Exécutif se tiendra le 19 juin 2019 à 17.00 heures au Secrétariat Motocamp au Camping Nestorio. Cette réunion ne concerne que les membres du comité et les membres de la CTL. Les délégués nationaux n'y sont pas conviés.

La première réunion des Délégués nationaux se tiendra le 19 juin à 18.00 heures au Restaurant du Motocamp.

La deuxième réunion des Délégués nationaux se tiendra le 20 juin à 18.00 heures.

Une troisième réunion des Délégués nationaux sera fixée par le Comité exécutif si nécessaire.

## **Règle 2 Participation au Motocamp**

Le nombre de participants sera limité à **350**. Les inscriptions seront acceptées sur une base prioritaire après vérification des données des participants et suite au transfert de fonds.

## **Règle 3 Inscriptions**

**Règle 3.1-** Les inscriptions individuelles se feront moyennant le formulaire mis à disposition à cet effet (ou la copie dudit formulaire), qui sera fourni aux FMN par l'organisateur (Art. 3 de la catégorie 1.2 du CTG). Les FMN renverront les formulaires d'inscription à l'organisateur après vérification.

**Règle 3.2-** Les FMN y ajouteront une liste sommaire des membres inscrits ainsi que le montant versé pour l'inscription et pour l'hébergement – camping, conformément à la Règle 7.

**Règle 3.3 –** Les inscriptions individuelles sans affiliation à une FMN seront acceptées. La confirmation de participation sera communiquée aux participants potentiels seulement après le délai du 31 mars. Les participants affiliés ni à une FMN ni à un organisme agréé à représenter une FMN ne seront pas acceptés conformément à la Règle 2.2 CTG (Conditions de participation).

## **Règle 4 Frais d'Inscription**

Le droit d'inscription est fixé par la Fédération du participant. Il est composé de la finance de l'organisateur de **Euros (€) 135.-** plus les éventuels frais administratifs qui peuvent être ajoutés par la FMN.

Les enfants entre les âges de 8 et 12 verseront 50% du droit d'inscription adulte. Les enfants en dessous de l'âge de 8 ans seront admis gratuitement.

Les droits d'inscription seront versés en entier (100%) par les FMN des participants avant **le 31 mars 2019** sur le compte suivant :

Les participants hors Europe verseront 50% des frais d'inscription selon une décision spéciale de l'Organisateur à cet effet.

Titulaire du compte:	MOTOSYKLETISTIKH OMOSPONDIA ELLADOS
Nom de la banque:	EUROBANK ERGASIAS SA - OTHONOS 8, SYNTAGMA, ATHENS, GREECE
CODE BIC/SWIFT :	ERBKGRAA
IBAN :	GR0902603700000930200336595

Tous les paiements seront effectués soit en Euros (€). Les frais de transfert sont à la charge de l'expéditeur.

L'organisateur n'est pas tenu d'accepter les inscriptions faites après la date de clôture des inscriptions ni les inscriptions sur place.

- Si l'organisateur accepte des inscriptions après le délai de clôture des inscriptions, une majoration de 25% au maximum du droit d'inscription pourra être imposée. Il est conseillé de se renseigner sur la disponibilité des places avant d'envoyer une inscription tardive.
- Si l'organisateur accepte les inscriptions sur place, une majoration de 25% sera imposée. Il est conseillé de se renseigner sur la disponibilité des places avant l'arrivée.

### **Règle 5 Date limite de clôture des inscriptions**

La date limite pour la clôture pour les inscriptions et pour la réservation d'hébergements est le **31 mars 2019**.

### **Règle 6 Cadeaux, souvenirs et services à l'intention des participants**

Chaque participant recevra les prestations minimales suivantes :

- Participation au Motocamp camp
- Hébergement sur un site camping pour la durée de la concentration (19 juin 2019 au 22 juin 2019.)
- Tous les repas. La cuisine sera ouverte toute la journée, à n'importe quelle heure, du matin jusqu'à passé minuit ; des repas cuisinés, des plats locaux, des fruits et des desserts seront disponibles en permanence au restaurant du camping. Un buffet léger ou des encas, des fruits et des boissons sans alcool seront fournis lors des excursions.
- Une excursion chaque jour plus la Parade des Nations sur les rives du Lac Kastoria
- Des groupes de musiciens rock, pop et traditionnels, plus des danses traditionnelles
- Médaille ou pins souvenir - autres souvenirs à la discrétion de l'organisateur.

### **Règle 7 Hébergement**

Le camping entier est réservé à l'utilisation des participants au Motocamp pour la durée de la Concentration. Une liste d'hôtels et pensions sis à proximité est disponible sur le site officiel pour les participants non-campeurs. (N.B. Ceux qui ne logent pas au camping ne seront pas classés). Les frais de participation (y compris les éventuelles nuitées supplémentaires) devront être versés en entier lors de l'inscription.

Le coût pour les nuitées supplémentaires au camping est de **15.00 Euros par nuit/par personne**, petit déjeuner compris.

### **Règle 8 Centre d'Accueil / Administratif**

Le Centre Administratif sera ouvert selon l'horaire ci-dessous :

- 17 juin 2019 de 12:30 à 20:00heures
- 18 juin 2019 de 10:00 à 20:00heures
- 19 juin 2019 de 10:00 à 22:00heures
- 20 juin 2019 de 10:00 à 20:00heures
- 21 juin 2019 de 10:00 à 20:00heures
- 22 juin 2019 de 08:00 à 12:00 heures

A l'arrivée, les documents d'inscription, les véhicules et les papiers d'identité (avec photo) des participants seront vérifiés au Centre d'Accueil. Les vignettes FIM Meritum et Co-Meritum seront distribuées à ce moment-là.

Une fois les participants identifiés, ils recevront une « carte de classement » (similaire à leur carte d'identité, mais utilisée à des fins de classement), qui sera déposée dans la « boîte à résultats » et utilisée pour le classement et les résultats.

### **Règle 9 Résultats et Classement**

Conformément à l'Art. 7 de la catégorie 1.2 du CTG.

Les participants qui ne sont pas affiliés à une FMN ne seront pas classés. Les participants qui ne dorment pas sous tente au camping ne seront pas classés.

En cas de problème concernant le classement d'un ou plusieurs participant(s), une solution sera trouvée selon le CGT entre le Délégué National de la FMN et les membres de l'Équipe Résultats de la CTL FIM.

Le classement sera clos le jeudi 20 juin 2019 à 12.00 (midi). Les coureurs arrivant après cette heure pourront bénéficier des prestations du Motocamp mais ne seront pas inclus dans le classement.

### **Règle 10 Disqualifications**

Les participants peuvent être officiellement disqualifiés à la discrétion du Comité Exécutif de la Concentration si nécessaire.

### **Règle 11 Cérémonie de Remise des Prix** (Selon l'Art. 12 de la catégorie 1.2 du CTG)

Cette cérémonie aura lieu le soir du 21 juin 2019.

### **Règle 12 Délégués nationaux**

Chaque FMN participante devra nommer un délégué titulaire d'une licence de Commissaire Touristique. La nomination sera communiquée à l'organisateur par écrit au plus tard 15 jours avant la concentration. (Voir Art. 8 de l'Annexe C du CTG).

### **Règle 13 Annulation de la concentration**

Conformément à l'Art. 2.7 de la Partie Générale du CTG). L'organisateur peut annuler la concentration :

- si, lors de la clôture des inscriptions, le nombre d'inscription est en dessous de 200.
- en cas de nécessité absolue.

En cas d'annulation de la concentration, les participants qui ont transmis leurs formulaires d'inscription avant la date limite à travers leur FMN seront informés et remboursés à travers leur FMN.

### **Règle 14 Généralités**

- Pendant la réunion des délégués, le Directeur du Motocamp fournira des informations sur les programmes journaliers.
- Chaque soir à l'heure et au lieu du diner, l'organisateur affichera sur un tableau d'affichage les détails du programme de la journée suivante (lieu et heure de départ pour les excursions, l'horaire des repas et des événements planifiés, etc.). Les délégués des FMN sont priés de collaborer à la préparation d'une version dans leur langue nationale.
- Annulation de l'inscription : dans le cas de l'annulation d'une inscription individuelle, c'est la FMN qui doit procéder à l'annulation au nom du participant. Elle transmettra l'annulation à l'Organisateur le 1 mai 2019 au plus tard. Dans ce cas 80% des frais d'inscriptions seront remboursés.
  - En cas d'annulation entre le 1er mai 2019 et le 15 mai 2019. - 50% des frais d'inscriptions seront remboursés.
  - Après le 15 mai 2019, aucun remboursement n'est possible.

- RP – C'est la version anglaise de ce document qui fait toujours foi.

### **Reg. 15 Responsabilité des Autorités, Organismes et Participants**

Conformément à l'Art. 4 de la Partie Générale du CTG.

### **Reg. 16 Responsabilité des participants**

Les participants doivent respecter la réglementation des autorités locales et les « règles de la maison » des Organismes pendant la manifestation.

Étant donné que le camping fait partie d'une Forêt Nationale, toute utilisation de feu découvert est ABSOLUMENT interdite ; toute violation de cette règle entraînera l'expulsion immédiate du Motocamp.

### **Reg. 17 Comportement des Motocyclistes et Protection de l'Environnement**

Les participants du Motocamp FIM sont des ambassadeurs motocyclistes de leur pays et il est attendu d'eux qu'ils respectent les autres usagers de la route conformément à l'Art. 3 de la Partie Générale du CTG.

#### ***Recommandations aux Usagers de la Route :***

- a) Les motocyclistes individuels doivent adopter des habitudes de conduite qui permettent une intégration complète avec les autres types d'utilisateurs de la route.
- b) Privilégiez la sécurité et évitez toute conduite agressive et compétitive.
- c) Économisez l'essence et réduisez la pollution en évitant de faire tourner inutilement les moteurs au ralenti
- d) Roulez poliment et limitez la pollution par le bruit en utilisant votre klaxon uniquement en cas d'urgence.
- e) Dérangements provoqués par le bruit. Utilisez un système d'échappement standard, ou autre système d'échappement silencieux, et maintenez le volume des systèmes audio le plus bas possible.
- f) Utilisez uniquement les routes ouvertes à la circulation des motocyclistes.
- g) Roulez comme un professionnel et adoptez une allure tranquille et discrète lorsque vous roulez en groupe.
- h) Respectez la nature en s'abstenant de circuler sur des chemins dont la dégradation ne peut être récupérée de manière naturelle.
- i) Protégez la faune et son habitat naturel en conduisant de manière intelligente.
- j) Assurez-vous que vos pneus, batteries et huiles usés ou autres articles recyclables sont recyclés ou récupérés correctement.

- k) Encouragez une utilisation rationnelle de l'essence ainsi qu'une économie d'espace en utilisant une moto au lieu d'une voiture.
- l) Rappelez-vous que nos villes et nos routes ne sont pas des circuits.
- m) Abstenez-vous de boire des boissons alcoolisées pendant les déplacements à moto.